



VILLE DE TRÉLISSAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 met fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19. Depuis le 1^{er} août 2022, s'appliquent de nouveau les règles de droit commun :

- pour les réunions de l'organe délibérant, le quorum est fixé à la majorité des membres en exercice,
- pour la tenue des séances, un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2022

Le cinq octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures,

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Représentés : 6
- Votants : 29

Le Conseil municipal de la Commune de TRÉLISSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de M. Francis COLBAC, Maire.

M. Olivier GEORGIADÈS a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : **BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Francis COLBAC, Mme Nadine BUFFIÈRE, M. Bertrand BOISSERIE, M. Francis CHRISTMANN, Mme Méloë COLBAC-BEAUVIEUX, M. Olivier GEORGIADÈS, Mme Sandrine HARTMANN, M. Éric LELOGEAS, Mme Monique RAT, Mme Jeanine DELPIT, M. Daniel SAINT-ANDRÉ, M. Fabrice FAUVET, Mme Nathalie SALOMON, Mme Mariette LAVIGNE, M. Laurent BARBEZIEUX, M. Mathieu NABOULET, Mme Ludivine DECABRAS, Mme Béatrice BILLEAU-LABROCHERIE, M. Éric FALLOUS, M. Benoist GUILLET, Mme Nelly FROMENTIÈRE, Mme Catherine BONNAUD-CATTEROU,

EXCUSÉS : Mme Véronique BOUNET (mandataire M. Daniel SAINT-ANDRÉ), Mme Christine CONORD (mandataire Mme Monique RAT), Mme Cécilia GRANDCHAMP (mandataire M. Fabrice FAUVET), M. Jean-Christophe EYRAUD (mandataire M. Francis CHRISTMANN), M. Philippe JOLIVET (mandataire Mme Nadine BUFFIÈRE), M. Dorian CLUZEAU (mandataire M. Bertrand BOISSERIE), Mme Audrey ROUCHE (mandataire M. Éric FALLOUS),

lesquels, formant le quorum, ont pu délibérer.

Il est proposé au Conseil municipal les ajustements budgétaires suivants :

24557 Code INSEE	COMMUNE TRELISSAC COM. BUDGET COMMUNAL	DM n°1 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60611-412 : Eau et assainissement	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60612-020 : Énergie - Électricité	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60621-020 : Combustibles	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60622-020 : Carburants	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623-251 : Alimentation	0.00 €	32 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221-412 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-020 : Versements à des organismes de formation	5 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6256-020 : Missions	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	26 900.00 €	395 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-251 : Rémunérations	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	91 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	381 980.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	381 980.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-722-01 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-020 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	25 000.00 €	195 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-023 : Intérêts réglés à l'échéance	195 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	220 000.00 €	195 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7336-020 : Droits de place	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 600.00 €
R-7388-01 : Autres taxes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 600.00 €
R-74127-01 : Dotation nationale de péréquation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 020.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 020.00 €
R-752-020 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-7788-020 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 150.00 €
R-7788-40 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 350.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	636 880.00 €	681 000.00 €	0.00 €	44 120.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	381 980.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	381 980.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

24557 Code INSEE	COMMUNE TRELISSAC COM. BUDGET COMMUNAL	DM n°1 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2313-061-212 : GROUPE SCOLAIRE E.ZOLA	0 00 €	3 000 00 €	0,00 €	0 00 €
D-2313-065-212 : ECOLE ELEMENT. DES ROMAINS	3 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2313-080-422 : ESPACE LIBERTE F. GRANDOU	0 00 €	2 500 00 €	0,00 €	0 00 €
D-2313-100-020 : BATIMENTS DIVERS	2 500,00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 500.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0 00 €	0 00 €	26 000,00 €	0 00 €
R-10226-01 : Taxe d'aménagement	0 00 €	0 00 €	0 00 €	53 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	26 000.00 €	53 000.00 €
R-13251-210-822 : VOIRIE	0 00 €	0 00 €	0 00 €	44 500 00 €
R-1331-210-822 : VOIRIE	0 00 €	0 00 €	26 190 00 €	0 00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	26 190.00 €	44 500.00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	40 000,00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-20422-01 : Privé - Bâtiments et installations	20 000,00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-061-212 : GROUPE SCOLAIRE E.ZOLA	600,00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2183-065-212 : ECOLE ELEMENT. DES ROMAINS	1 000,00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2184-064-211 : ECOLE MATERN. DES ROMAINS	0 00 €	1 190,00 €	0 00 €	0 00 €
D-2188-011-023 : ANIMATION	1 400,00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2188-060-20 : EDUCATION	0 00 €	90 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2188-061-212 : GROUPE SCOLAIRE E.ZOLA	8 200 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2188-063-211 : ECOLE ELEMENT. MAURILLOUX	0 00 €	50 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2188-067-211 : ECOLE MATERN. C.GERBAUD	0 00 €	50 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2188-150-020 : ATELIERS MUNICIPAUX	1 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	12 200.00 €	1 380.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-061-212 : GROUPE SCOLAIRE E.ZOLA	8 400 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2313-090-33 : FOYER SOCIO-CULTUREL	0 00 €	750 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2313-100-020 : BATIMENTS DIVERS	1 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2313-160-414 : SPORTS	74 800 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2313-212-824 : CONFORMITE DES JEUX EXTERIEURS ET INSTALLATIONS SPORTIVES	6 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2315-210-822 : VOIRIE	176 400 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	266 600.00 €	750.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	344 300.00 €	7 630.00 €	434 170.00 €	97 500.00 €
Total Général	-292 550.00 €		-292 550.00 €	

(1) y compris les restes à réaliser

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE les modifications ci-dessus valant décision modificative n°1.

Fait à TRÉLISSAC, le 6 octobre 2022

Le Secrétaire de séance



Olivier GEORGIADÈS

Le Maire



Francis COLBAC

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte à compter :

- ↳ de sa publication électronique sur le site de la commune le.....: 26 OCT. 2022
- et
- ↳ de sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité le.....: - 7 OCT. 2022

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant le porter à connaissance des intéressés de cet acte - publication électronique sur le site internet de la commune (article L. 2131-1 du CGCT) - par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex) ou par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible à partir du site « *www.telerecours.fr* ».

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.